



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**ARRETE N° 6/2026
EN DATE DU 20 AVRIL 2026**

Objet : Arrêté de délégation de fonction à Madame Elvire LAROCHE, 1^{ère} Vice-Présidente.

Nous, Président du Syndicat Intercommunal de Gestion des installations sportives,
Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives au Maire et aux Adjointes sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents,
-Vu la délibération n°3/2026 en date du 15 avril 2026, portant élection de Madame Elvire LAROCHE en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives,

ARRETONS

Article 1^{er} : Il est donné délégation permanente de signature à Mme Elvire LAROCHE, 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal de Développement et Gestion des Installations Sportives, afin de signer, au nom du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, tous les actes, correspondances, ordres de service, mandats de dépenses et titres de recettes, marchés et pièces annexes, arrêtés et délibérations.

Article 2 : Cette délégation qui a trait aux absences et empêchements temporaires de Monsieur le Président, ne fait pas obstacle à ses pouvoirs légaux.

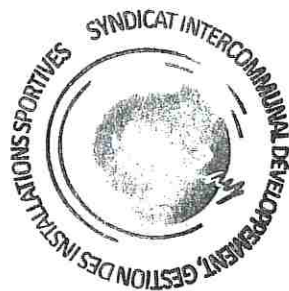
Article 3 : Cette délégation subsiste tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement D'Aix-en-Provence, à Monsieur le Chef de service comptable des Finances Publiques d'Aix en Provence, et à l'intéressé affiché et publié.

Pour Extrait Conforme

La Vice-présidente,

Elvire LAROCHE



Le Président,

Philippe PIGNON